



Lettre aux adhérents Août 2025

Objet : projet d'arrêté ministériel portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes)

Lors de la réunion du 31 juillet 2025, un projet d'arrêté ministériel a été soumis à l'avis de la CCE exceptionnelle.

Touchant exclusivement l'aviation légère (aviation d'affaire exclue), il tend à renforcer les restrictions pour la réalisation de tours de piste sur l'aérodrome dans l'objectif de réduire les nuisances sonores engendrées par cette activité.

Les associations ADNA et SID, considérant que les avancées ne sont pas significatives, ont voté contre le projet. Les associations des usagers (aéroclubs) ont voté contre également, considérant qu'ils seraient lésés dans leurs activités. En dépit des oppositions, le projet d'arrêté a été approuvé en CCE.

Avant sa mise en application il est proposé à la consultation du public, en application du code de l'environnement, sur le site du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

La consultation se déroule du 1er au 28 août et est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-d-arrete-a3210.html>

Vous pouvez ainsi prendre connaissance de l'arrêté et y apporter vos propres commentaires.

Le président
Raymond Principiano